



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT & DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

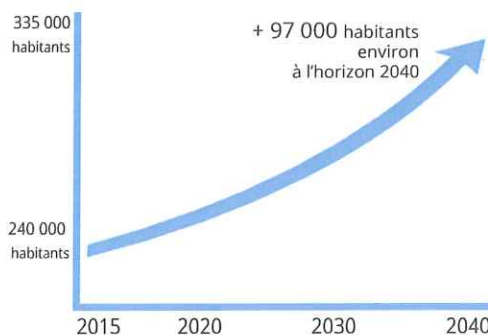
Quelle vision à 2040 ?

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale couvre un territoire important, qui représente 57% de la population du département. Territoire complexe, qui marie attractivité économique et résidentielle, richesse écologique, contrainte topographique et de risques ..., les défis pour l'avenir sont majeurs. Aussi, les élus du syndicat mixte travaillent depuis plusieurs mois à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce projet porte une double ambition pour les 20 prochaines années : affirmer la dynamique de Métropole Savoie dans ses multiples facettes et assurer des choix d'aménagement inclusifs des enjeux énergétiques et écologiques. Au-delà de la lecture de ce numéro qui dresse le projet de manière synthétique, je vous invite à contribuer à nos travaux qui vont se poursuivre en 2019.

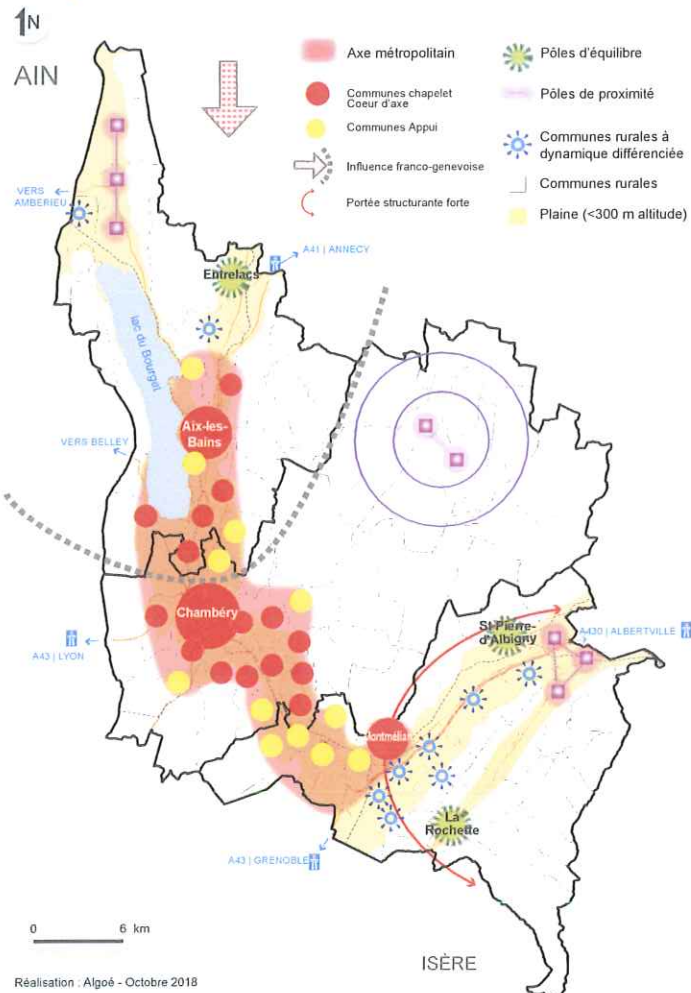
Jean-Claude MONTBLANC

ZOOM SUR le développement démographique



Les élus du territoire ont fait le choix d'une trajectoire démographique basée sur un **haut niveau d'ambition**. Ce choix permet de répondre aux besoins actuels et futurs, et tient compte de la réalité de l'influence croissante des bassins annécien et genevois, dont tous les signes indiquent qu'elle se poursuivra dans les années à venir.

L'ARMATURE TERRITORIALE une organisation cohérente du territoire



L'armature territoriale de Métropole Savoie est définie pour accompagner le développement du territoire et organiser l'intervention publique. Elle s'appuie sur une hiérarchie entre différents pôles du territoire en prenant en compte les tailles, offres de services et d'équipements et capacités d'influence de chaque commune. Elle repose avant tout sur l'articulation entre urbanisation et transports. Cette armature s'appréhende à plusieurs niveaux.

L'axe métropolitain affirme le positionnement de Métropole Savoie dans la dynamique du sillon alpin, plus particulièrement au regard de l'influence des métropoles franco-genevoise et grenobloise, et permet d'accompagner le développement attendu. Sont distingués :

- **Les communes Cœur d'axe** porteuses de fonctions de centralité à renforcer. Le SCoT vise à intensifier la croissance démographique, privilégier le renouvellement et la densification urbaine, structurer les parcs et espaces d'activités et développer une infrastructure de transport efficace et modernisée.
- **Les communes Appui** répondent à un objectif de structuration des cœurs urbains et accueilleront une intensification du développement légèrement plus modérée.

Les pôles d'équilibre se caractérisent par une fonction de centralité pour le territoire rural environnant, par une offre commerciale, de services publics et d'emplois diversifiée, constituant ainsi un relai significatif pour les villes de l'axe. Le SCoT vise à consolider les dynamiques en place et leur rôle.

Les pôles de proximité disposent d'une offre de toute proximité et d'un nombre d'emplois permettant un certain rayonnement au sein du territoire rural dans lequel ils sont inscrits. Le SCoT vise à conforter le rôle de ces communes dans la structuration d'un territoire de proximité.

Les communes rurales connaissent, pour certaines, des dynamiques différenciées selon leur localisation. Le SCoT souhaite maîtriser leur croissance tout en maintenant leur vitalité.